AD. L. 14.439/2.

Deuxième chambre.

La demande d'avis introduite le 3 décembre 1981 par le Ministre de la Communauté française concernant un projet d'arrêté royal "relatif aux subventions-traitements octroyées aux membres du personnel dirigeant et technique des bibliothèques publiques reconnues", a été rayée du rôle le 5 janvier 1982 à la suite de la démission du Gouvernement.